

La Sarraz, le 17 juin 2010

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 16 juin 2010, le Conseil Intercommunal de l'AIEM a pris la décision suivante :

Comptes 2009

- d'accepter les comptes 2009 de l'Association Intercommunale des Eaux du Mormont tels que présentés.

Au nom du Comité de Direction

Le Président

La Secrétaire

Franco Cetrangolo

Eliane Fonjallaz